

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, avis public que le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de la séance ordinaire qui se tiendra :

**Le mardi 3 septembre 2024 à 19 h 30
à la salle du Conseil située au
1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire**

**Demande de dérogation mineure numéro 2024-DER-167
visant à autoriser le lotissement au 29, rue Lamarche du lot 4 159 499
pour créer 2 lots avec des superficies et des largeurs de façade
dérogatoires, ainsi que d'autoriser la création d'un lot où seulement un
bâtiment accessoire sera implanté, sans bâtiment principal.**

Zone : Résidentielle (RAG-5)

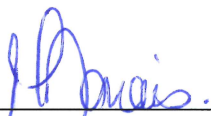
La dérogation mineure demandée vise un lotissement créant des lots de superficies respectives de 1 457,8 m² et de 1 552,3 m² ainsi que des largeurs de façade respectives de 29,10 m et de 25,76 m. De plus, en créant ces lots, un garage déjà existant se retrouvera seul sur un lot sans bâtiment principal.

Le règlement de lotissement présentement en vigueur prévoit une superficie minimale de 3 000 m² pour un lot non desservi et une largeur de façade minimale de 45 m. Dans le présent cas, des diminutions de 1 542,2 m² et de 1 447,7 m² des superficies de lots ainsi que des diminutions de 15,9 m et de 19,24 m des largeurs de façade sont demandées.

Le règlement de zonage présentement en vigueur stipule que la présence d'un bâtiment principal sur un terrain est obligatoire pour que tout autre usage, construction ou équipement accessoire puisse être autorisé. Dans le présent cas, un bâtiment accessoire se retrouverait seul sur un lot, sans bâtiment principal.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 19^e jour du mois d'août 2024.



Manon Donais, directrice générale et
greffière-trésorière